

NP 4.2 - ANNEXE B

ENREGISTREMENT DES PERFORMANCES et AIDE AUX CLUBS

Enregistrement des performances

- La performance du vol ne peut être attribuée qu'au commandant de bord qui doit être titulaire d'une licence de pilote en état de validité et associée au type d'aéronef utilisé (planeur ou ULM).
- Chaque performance doit être enregistrée dans un **déla** de 15 jours sur le site de la NetCoupe (www.netcoupe.net) par le commandant de bord ou par le Responsable de la NetCoupe dans l'association avec l'accord du pilote.
- Le pilote participe au classement de l'association affiliée à la FFVV dont il est titulaire d'une licence sportive FFVV en état de validité.
- Les classements pilotes et clubs sont immédiatement disponibles sur le site de la NetCoupe : www.netcoupe.net
- **L'enregistrement d'un vol implique l'acceptation du règlement, le respect des règles de l'air et la mise à disposition des éventuelles attestations en cas de contrôles.**

Aide aux clubs

- Pour devenir responsable club le pilote (Commissaire sportif FAI de préférence) doit en faire la demande sur www.netcoupe.net
- Le responsable NetCoupe de l'association peut administrer l'ensemble des vols et pilotes de son club via une interface dédiée.
- La NetCoupe offre la possibilité de récupérer le listing complet des vols avec toutes les informations au format Excel tout au long de l'année pour par exemple éditer des classements intra-club en cours de saison ou imprimer le bilan annuel :
<http://www.netcoupe.net/Results/ExcelExport.aspx>

En cas de difficultés ou de questions n'hésitez pas à contacter :

- Le Président de la Commission Sportive FFVV
- Les Administrateurs de la NetCoupe : www.netcoupe.net
- Le responsable club de votre association :
<http://www.netcoupe.net/Publishing/ListingRespClub.aspx>
- Règlements et informations sur www.ffvv.org et www.netcoupe.net